

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

---

COMMUNE  
de



*Compte rendu de la séance du*  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
*qui s'est tenue le*

**◆ VENDREDI 19 SEPTEMBRE 08 ◆**

à

**18H00**

en **MAIRIE** de **MORZINE**



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.09.08

*~ Sous la présidence de Monsieur Gérard BERGER – Maire Adjoint*

Date de convocation du conseil municipal : **15 septembre 2008**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 20**

**Présents :** Mmes MULLER O., DION S., BRULEBOIS F., PHILIPP M., RICHARD G., RICHARD H., PINARD I.  
MM. RASTELLO L., PEILLEX G., RICHARD M., PERNET G., MUFFAT G., ECOEUR J., BERGER J.F., COQUILLARD M., BAUD J., RULLAND G., GAYMARD L., GEYDET G.

**Absents-excuses** MM. le Maire, BEARD P., GAYDON E.

**Pouvoirs :** Monsieur Ernest GAYDON à Monsieur Gérard BERGER  
Monsieur Patrick BEARD à Monsieur Joseph ECOEUR

*- Mademoiselle Fanny BRULEBOIS a été élue secrétaire -*

---

### 1 PREAMBULE

#### 1.1 Approbation du compte rendu du 29.08.08.

Gérard BERGER présente les excuses du maire grippé et donc empêché d'assister à la séance de ce soir et lui souhaite un prompt rétablissement. Il donne lecture du compte rendu de la séance du 29 août qui n'appelle aucune observation de la part du conseil municipal.

### 2 AFFAIRES FINANCIERES

#### 2.1 Taxes 2009 : abattement sur les bases de la taxe d'habitation

Lucien RASTELLO expose les conditions dans lesquelles le conseil municipal peut instaurer des abattements facultatifs à la taxe d'habitation en allant au-delà des abattements minimum fixés par le Code Général des Impôts (article 1411). Il précise que ces abattements réduisent la base d'imposition et donc la recette fiscale de la commune à hauteur de 55 000 € environ.

Georges GEYDET tout en ne contestant pas le dispositif regrette que cet allègement ne concerne que les personnes qui ont des enfants à charge. En outre l'écart de taux avec les autres communes persistera. Il faudrait également travailler les bases et notamment la valeur brute locative et que le rééquilibrage de la taxe d'habitation par rapport à la taxe professionnelle est un objectif à atteindre au cours de ce mandat.

Lucien RASTELLO lui répond qu'effectivement cette proposition doit être mise en chantier rapidement au travers de la commission communale des impôts pour revoir les bases de valeur locative.

CONSIDERANT la nécessité d'alléger la charge de la taxe d'habitation dans les foyers fiscaux de la commune, en fonction de différents critères,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE d'instaurer pour la part communale de la taxe d'habitation :

- l'abattement charge de famille à 20 % au lieu des 10 % de base, pour 2 enfants et à 25% pour les enfants suivants,
- l'abattement spécial à la base de 15% en faveur des contribuables dont le revenu fiscal de référence annuel, modulé par la situation du foyer fiscal, n'excède pas certains seuils et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne communale (abattement faibles salaires),
- l'abattement 1411 II 3 bis en faveur des personnes handicapées ou invalides de 10%.

CHARGE M. le Maire, de notifier cette décision aux services préfectoraux qui la feront suivre auprès des services fiscaux,

DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire dans le cadre de cette délibération.

## **2.2 Subventions 2008 aux associations : subvention complémentaire à l'OGEC pour le transport de la classe de mer**

Lucien RASTELLO présente au conseil municipal la demande de subvention complémentaire pour location d'un minibus pour le transport de la classe de mer, de la part de l'OGEC Ste Marie pour 844,38 € pour compenser la facture correspondante établie par le PDS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ACCEPTE le versement de la subvention complémentaire à l'OGEC Ste Marie pour 844,38 €, au compte 65741/31,

AUTORISE M. le Maire à mandater cette subvention.

## **2.3 Budget principal : DM N° 5**

Lucien RASTELLO détaille les ajustements de crédits inscrits au budget principal, nécessaires pour permettre de couvrir des dépenses supérieures aux prévisions, financées par des recettes supplémentaires. Concernant la taxe sur les droits de mutation il informe le conseil municipal que compte tenu de la mauvaise tenue du marché immobilier la commission des finances s'efforce, dès que cela est possible, de réduire le budget prévisionnel 2008. En effet après des années de forte croissance le produit de la taxe est passé de 1,3 M€ en 2006 à seulement 627K€ en 2007 et sera probablement inférieur à 500 000 € en 2008. La prudence est donc recommandée.

Il passe la parole à Gilbert PEILLEX pour détailler les ajustements sur les investissements qui concernent notamment les secteurs des Prodains (réfection de voirie), les illuminations de Noël et une prévision pour la balayeuse qui passe de justesse le contrôle technique cette année.

Jean-François BERGER s'interrogeant sur les 5000 € de matériel de bureau il est précisé que cette dépense correspond à la mise à jour du logiciel de comptabilité qui doit être rendu compatible avec le nouveau fonctionnement de la trésorerie Helios.

<b>Comptes M14/ services</b>	<b>Intitulés imposés par la M14</b>	<b>Montants</b>
023	Virement à la section d'Investissement	364 615,62
606122/300	Gaz	1 000,00
60632/12	Fournitures de petit équipement	800,00
60636/12	Vêtements de travail	-800,00
6281/11	Concours divers (cotisations assoc élus)	37 000,00
6455/11	Cotisations pour assurance du personnel	12 340,00
65543/22	Participation Travaux électrification SELEQ	-250 000,00
65544/11	Participation autres organismes	-60 000,00

65545/11	Participations CCVA	3 000,00
65741/31	Subvention associations	844,38
678/11	Autres charges exceptionnelles	20 000,00
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>128 800,00</b>

6419/11	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00
6459/11	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale	-2 500,00
708787/11	Remboursement d'assurance	50 000,00
722/042	Travaux en régie	30 000,00
73661/11	Taxe RM - Loi Montagne	8 100,00
73662/11	Taxe s/CA - SERMA	40 900,00
73664/11	Taxe sur CA Nyon	7 300,00
7381/11	Taxe addition. aux droits de mutation	-35 000,00
	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>128 800,00</b>
2313/040-0	Constructions	30 000,00
2183-18	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00
2315-24	Réfection Voies	200 000,00
2181-25	Illuminations	15 000,00
2313-31	Constructions - Palais des Sports	-230 000,00
2313-36	Travaux neufs divers bâtiments	58 000,00
2313-39	Travaux "Bibliothèque"	21 000,00
2313-56	Constructions Réaménagement mairie	-31 000,00
2315-104	Gros travaux VRD	130 000,00
2315-105	Aménagement Dérèches	-22 000,00
2184-310	Mobilier Matériel animation Morzine	8 000,00
21571-318	Matériel roulant	50 000,00
2313-383	Constructions gros travaux Parc des sports	-147 000,00
2313-391	Constructions Ecole Maternelle	9 000,00
	<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>96 000,00</b>
021-0	Virement de la section de fonctionnement	364 615,62
1641-0	Emprunts	-1 065,62
1323-31	Département	-286 550,00
1328-105	Subventions Europe	19 000,00
	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>96 000,00</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE la décision modificative N° 5 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour son application.

### 2.4 Accueil office du tourisme d'Avoriaz : vote d'une subvention

Lucien RASTELLO rappelle les termes de la convention de partenariat qui régie les relations entre la commune et l'office du tourisme d'Avoriaz depuis le 01.01.2003 pour la gestion du bâtiment de l'accueil, des renseignements et d'aide aux visiteurs.

Aussi, et après avoir rappelé les divers pans que cette activité comporte, Lucien RASTELLO propose d'accorder à l'office du tourisme d'Avoriaz une subvention de 60 000 € au titre de l'année 2008 pour cette mission touristique.

Gérard BERGER insiste sur la nécessité de trouver une solution pérenne pour prendre en compte la participation communale à l'accueil.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE le versement à l'office du tourisme d'Avoriaz d'une subvention de 60 000 € affectée à la mission « accueil, renseignement et aide aux visiteurs » au titre de l'année 2008, au compte 655895/ 102,

PRECISE que les crédits ont été prévus au BP,

CHARGE M. le Maire de mandater cette somme.

## **3 ADMINISTRATION GENERALE**

### **3.1 Tickets cartes « Pass'PDS » : destruction**

M. le Maire Adjoint précise au conseil municipal que suite à la suppression des tarifs appliqués aux cartes « Pass du parc des sports », au cours de la séance du 19.11.2007, les cartes Pass' adulte et enfant du parc des sports doivent être supprimées et incinérées.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

AUTORISE Mme le receveur municipal à supprimer et incinérer les dites cartes.

## **4 TRAVAUX - URBANISME**

### **4.1 Projet de piscine couverte – lancement du concours de maîtrise d'œuvre**

Gérard BERGER rappelle au conseil municipal la nécessité urgente de mettre en conformité les vestiaire et le restaurant de la piscine. Dans ce cadre la municipalité a décidé d'intégrer au projet la réalisation d'un bassin couvert. Le projet devra être plus raisonné que les projets précédent et plus sportif que ludique compte tenu du projet de l'Aquariaz prévu à Avoriaz dans le cadre de l'UTN. Afin de mener à bien ce projet, il y a lieu de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de l'opération. Le groupe de travail doit se réunir très rapidement pour fixer la définition du programme et une enveloppe budgétaire.

Gaël MUFFAT trouverait plus logique de déterminer en amont une enveloppe budgétaire avant de fixer un programme de travaux.

Etant donné l'importance du projet et notamment son impact sur le secteur du parc des sports, il est proposé de retenir la procédure du concours de maîtrise d'œuvre.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

APPROUVE le projet de réalisation d'une piscine couverte,

DECIDE de lancer le concours de maîtrise d'œuvre afin de désigner un maître d'œuvre,

DESIGNE les membres du jury :

- M. le Maire, président du jury,

- 3 membres titulaires à désigner parmi les membres du conseil municipal,
- 3 membres suppléants à désigner parmi les membres du conseil municipal,
- 2 représentants des maîtres d'œuvre,
- Mme le receveur municipal, au titre de membre à voix consultative,
- M. le représentant de la DGCCRF, au titre de membre à voix consultative

#### **4.2 Installation solaire thermique : subvention à M. RICHARD Adrien**

M. le Maire Adjoint rappelle à l'assemblée le contenu de la délibération du 04 avril 2005, reçue en Sous-Préfecture de Thonon-Les-Bains le 18 avril 2005, concernant la décision d'apporter une aide aux particuliers dans le cadre du « Plan Soleil » pour une installation solaire thermique ou photovoltaïque.

C'est ainsi que pour l'énergie solaire renouvelable et non polluante l'aide peut être versée à concurrence de 200 € par installation.

Il présente le dossier de M. Adrien RICHARD concernant un panneau solaire qui serait installé sur son chalet sis au lieu-dit « Le Charny »,

CONSIDERANT la nécessité d'encourager la mise en œuvre de ce type d'installation et la facture acquittée produite par le demandeur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

VOTE une subvention de 200 € à M. RICHARD Adrien,

CONSTATE qu'un crédit suffisant est prévu au budget,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

#### **4.3 Aménagement de la piste de ski alpin débutant au Proclou : dépôt du dossier de défrichement auprès de l'O.N.F.**

M. le Maire Adjoint expose au conseil municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste de ski alpin débutant par la SERMA, il convient de procéder au défrichement des parcelles concernées.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de défrichement auprès de l'O.N.F. en charge des surfaces à déboiser.

Les moniteurs de ski du conseil municipal saluent cette réalisation qui sera un vrai plus pour les débutants en séparant le flux des skieurs de niveaux différents qui empruntent le Proclou. Il faudra toutefois veiller à préserver les bois au maximum et bien sûr le profil du golf. Joseph ECOEUR et Guy PERNET se rapprocheront de la SERMA pour le traçage et le démarrage des travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de défrichement sur le secteur du Proclou, section B pour les parcelles N° 26, 293, 697 d'une surface totale de 13 000 m²,

lui DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES pour mener à bien ce dossier.

## 5 QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Relations intercommunales

La commune de Morzine a mis en place, depuis quelques années, de nombreuses actions avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps pour lesquelles des conventions pluriannuelles de financement ont été signées.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de politique nationale (comme le relais d'assistantes maternelles), départementales (le transport, le conventionnement financier de la politique montagne, le Réseau des bibliothèques) ou local (construction d'un terrain de football intercommunal, épreuve cyclosportive Morzine-Vallée d'Aulps, EHPAD, restructuration de la MGEN, rédaction d'un plan vallée d'Aulps 2020). Ces actions sont passées à une échelle supra communale pour des raisons de cohérence mais aussi sur demande de nos partenaires institutionnels (Etat, Région ou Département). C'est ainsi que les statuts de la CCVA ont parfois été amenés à évoluer afin de prendre en compte ces nouvelles actions (RAM, Réseau des Bibliothèques, ...).

Le conseil souhaite la production d'une synthèse claire sur les obstacles et les avantages potentiels de la commune à intégrer la CCVA. En particulier en ce qui concerne la compétence tourisme qui est à l'heure actuelle rédhitoire pour envisager une quelconque entrée de Morzine dans la structure.

### 5.2 Dossiers en cours :

→ Etude marketing et financière de la liaison par câble Morzine à Avoriaz :

Joseph ECOEUR souligne qu'il est important d'avancer en parallèle de l'UTN sur ce dossier de manière à ne pas prendre de retard. Le renforcement du dialogue avec la SERMA est primordial car il semblerait que le téléski du snow park ait été démonté sans information préalable de la commune. De même le dossier de défrichement vu plus haut arrive très tardivement.

→ Escalator des « Fontaines Blanches » à Avoriaz : maîtrise d'œuvre

L'avis d'appel à concurrence vient de paraître. Gilbert PEILLEX précise qu'il s'agit d'un appareil classique donc a priori fiable qui s'intégrerait sur la façade du bâtiment.

→ Aménagement du secteur du Plan : poursuite du dossier

Il est décidé de poursuivre le projet d'aménagement du secteur du plan débuté en 1999 et la question se pose par rapport au dossier existant de savoir quelle suite lui donner : Poursuite ou nouvelle consultation. Le projet doit s'intégrer dans l'ensemble de la zone jusqu'au parc des sports, et doit être naturellement réalisé par tranches. L'aménagement de la zone Télécom doit être réalisé en premier et démarré au plus tôt. Gaël MUFFAT estime que là aussi une réflexion de fond s'impose pour dessiner un projet cohérent sur toute la zone.

### 5.3 Questions diverses

Hélène RICHARD informe le conseil municipal de la sollicitation de Sylvie COTTET PUINEL qui souhaite organiser un travail autour de l'accordéon à l'occasion de la venue de concertistes qui vont interpréter le 16 novembre la messe d'un compositeur argentin intégrant cet instrument. Le conseil municipal se dit intéressé et accepte la prise en charge de la facture de 2500 € environ couvrant les frais du chef et des musiciens

Lucien RASTELLO lui précise que pour le budget 2009 elle se verra attribuer une enveloppe lui permettant de développer la culture à Morzine avec une meilleure lisibilité.

Gilbert PEILLEX fait le compte rendu de la réunion qu'il a eue à Bonneville concernant la mise en service de l'échangeur de Bonneville qui est prévue à Noël 2008. Le courant passe bien avec le député maire de Bonneville Martial SADDIER et la destination Morzine-Avoriaz pourra bénéficier d'un fléchage intéressant à partir de cette sortie. Il se rendra aux différentes réunions nécessaires.

Il détaille ensuite la mise en souterrain des réseaux (électricité, pluviales) dans le secteur des Prodains (de l'hôtel les Lans jusqu'à la place) qui fait suite à des chutes de tension électrique constatées sur certaines habitations. Les enrobés seront refaits fin octobre à l'issue de l'enfouissement.

Joseph ECOEUR insiste sur l'absolue nécessité de valider le tarif jaune EDF pour l'alimentation de la patinoire cet hiver puisque ce dossier est en route depuis 18 mois maintenant. Aucune solution alternative ne pourra être mise en place et il en va du fonctionnement de l'activité à Noël.

Concernant le petit patrimoine Odile MULLER souhaite que la soumission au permis de démolir pour ces édifices soit appliquée et que l'on étudie la possibilité de les éclairer pour les mettre en valeur.

*~ Séance levée à 20 H 10 ~*

*Fait à MORZINE, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.*

*Jean-Louis BATTANDIER,  
Maire de MORZINE-AVORIAZ.*